



V2 du 26/02/2019

Fournir impérativement des photocopies

Pièces obligatoires pour l'enregistrement d'une demande de logement social (Numéro Unique Départemental)	
Identité du demandeur et de tous les occupants :	
CNI, passeport OU titre de séjour pour les majeurs	
Livret de famille OU acte de naissance pour les mineurs	
Jugement de tutelle ou de curatelle	
Revenu fiscal de Référence de tous les occupants :	
Dernier et avant dernier avis des impôts ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu pour vous et les personnes à loger	

Pièces complémentaires justificatives pour le passage en Commission d'Attribution (arrêté du 06 août 2018)	
Votre situation de famille	
Si vous êtes marié-e ou avez des enfants : livret de famille	
Si vous êtes PACSé-e : attestation d'enregistrement du PACS	
Si vous êtes veuf/veuve : certificat de décès OU livret de famille	
Si vous êtes divorcé-e ou séparé-e : autorisation de résidence séparée OU extrait du jugement OU extrait de l'ordonnance de non-conciliation OU copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales OU convention homologuée (consentement mutuel) OU justificatif de l'avocat en cas de divorce par consentement mutuel OU récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture de PACS	
Si vous êtes victimes de violences familiales : copie du récépissé du dépôt de plainte	
Si vous attendez un enfant : certificat de grossesse attestant d'une grossesse supérieure à 12 semaines	
Vos ressources	
✓ Pour vous et les personnes à loger	
notification des prestations CAF ou MSA : allocations familiales, RSA, AAH, PAJE, ASF, APL, AL...	
justificatif de pension alimentaire	
✓ pour les retraités ou pensionnés :	
notification de pension pour les retraités et personnes en invalidité	
✓ pour les salariés :	
attestation de l'employeur	
bulletins de salaires des 3 derniers mois ou indemnités journalières de la sécurité Sociale	
✓ pour les non-salariés (artisans, commerçants ou indépendants..) :	
Dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel perçu ou tout autre document comptable justifiant des ressources	

✓ Pour les étudiants et les apprentis	
Carte d'étudiant	
Avis d'attribution de bourse	
Contrat de travail pour les apprentis	
✓ Pour les chômeurs	
La notification d'ouverture ou de refus des droits aux indemnités Pôle Emploi	
Les 3 derniers avis de paiement	
Votre logement actuel	
Locataire : bail et quittance Ou attestation du bailleur tout moyen de preuve attestant que le locataire est à jour de ses loyers et charges	
Hébergé chez un particulier : attestation de la personne qui héberge	
En structure d'hébergement : attestation de la structure d'hébergement	
Camping, hôtel : reçu, attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation	
Sans abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation	
Propriétaire : acte de propriété, plan de financement	
Motif de votre demande	
Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou tout justificatif démontrant l'absence de logement	
Logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement.	
Logement insalubre ou dangereux : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal, d'une attestation de la CAF/MSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou du bâtiment	
Local impropre à l'habitation : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation.	
Logement repris ou remis en vente par le propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation de bail	
Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion	
Violences familiales : situation d'urgence attestée par une décision du juge ou ordonnance de protection ou récépissé de dépôt de plainte	
Handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente ou d'un organisme de sécurité sociale (en plus de la fiche CERFA « handicap »)	
Raisons de santé : certificat médical	
Regroupement familial : attestation de dépôt de la demande de regroupement	
Assistant-e maternelle ou familial : agrément	
Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur	
Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés	
Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur	